

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ET AUX FEMMES EN UNION DES COMORES



De droite à gauche, le Président de l'Union des Comores, la Représentante de l'UNICEF aux Comores, l'Ambassadeur de France auprès de l'Union des Comores et la Première Dame de l'Union des Comores au lancement du projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil en Union des Comores, le 28 juillet 2022

AVANT-PROPOS

L'âge exact de la victime ou des auteurs d'infraction fait parfois l'objet de contestation, notamment dans les affaires délictuelles et criminelles qui impliquent des mineurs. L'état civil des victimes de violences ou des auteurs d'infractions est parfois falsifié pour bénéficier d'une protection juridique. En effet, la législation comorienne protège les mineurs victimes ou auteurs d'infractions selon leur âge. Ainsi, selon l'article 4 de la loi du 31 décembre 2005 relative à la protection de l'enfance et à la répression de la délinquance juvénile « les mineurs auxquels est imputée une infraction

qualifiée crime ou délit ne sont déférés qu'aux juridictions pour enfants instituées par la loi relative à l'organisation judiciaire ». L'article 25 du nouveau code pénal fixe à 18 ans la majorité pénale et 13 ans la minorité pénale. L'article 14 du code de la famille dispose que l'homme et la femme avant dix-huit ans (18) révolus ne peuvent contracter mariage. Ainsi l'état civil joue un rôle important dans la protection de l'enfance. Il permet aux enfants d'avoir accès aux services sociaux et d'être protégés contre les abus et les violences.

Toute personne a le droit d'être reconnue en tant que personne devant la loi, comme le consacrent l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La cible 16.9 de l'objectif de développement durable ("identité légale pour tous, y compris l'enregistrement des naissances, d'ici 2030") est essentielle pour faire avancer l'engagement du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

Depuis le 15 mai 1984, les Comores disposent d'une loi relative à l'état civil qui fixe entre autres, les différents types de registres de l'état civil et les règles communes à tous les actes d'état civil, les règles propres à chaque catégorie d'actes d'état civil. Toutefois, cette loi n'est pas suffisamment appliquée en raison notamment des certains dysfonctionnements au niveau des centres d'état civil, des capacités limitées des officiers d'état civil et de la faible sensibilisation des communautés sur l'importance de l'état civil, comme un droit fondamental de tout citoyen. La faible application de cette loi a pour conséquence l'inefficacité du système d'état civil comorien. Il a été constaté dans les différentes enquêtes réalisées au cours de ces dernières années, notamment l'enquête à indicateur multiple (EDS/MICS 2012), une baisse de la fréquentation des bureaux d'état civil, une mauvaise tenue et conservation des différents registres de l'Etat civil. L'enquête relevait qu'environ 11% d'enfants seulement ne possèdent pas

d'actes de naissance.

Quant aux mariages, ils sont rarement transcrits dans les registres d'état civil et les décès ne sont malheureusement pas régulièrement déclarés dans les délais légaux. En vue d'appuyer la modernisation de l'état civil en Union des Comores, une convention de partenariat a été signée le 27 août 2021 entre l'Ambassade de France auprès de l'Union des Comores et l'UNICEF portant sur le Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil en Union des Comores. L'Ambassade de France en Union des Comores a obtenu à travers les Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères, une somme de 1 million d'euros visant à appuyer la modernisation de l'état civil en Union des Comores pour la période 2021-2023. Ce projet vise principalement à procéder à une réforme législative, à réaliser une évaluation normalisée de l'état civil, à normaliser les procédures et les formulaires de déclaration des faits d'état civil, à sensibiliser la population aux bénéfices apportés par l'état civil et à former les officiers d'état civil et les personnels communaux. La refonte de l'état civil contribuera à la lutte contre les violences faites aux enfants, notamment la fraude documentaire qui agit sur l'âge de la victime ou des auteurs d'infractions. Ce projet a été officiellement lancé le 28 juillet 2022 par le Président de l'Union des Comores. Les premiers travaux du projet portent sur la réalisation de l'évaluation du système de l'état civil aux Comores qui a débuté au mois de septembre 2022

Analyse globale des cas de violences en Union des Comores

Tableau 1. Situation des violences par type et selon le type d'infraction, l'âge et le sexe de la victime

	ÂGE DES FILLES					ÂGE DES GARCONS				
TYPE D'INFRACTION	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL
Violence sexuelle	2	14	49	2	67	0	3	2	0	5
Violence Culturelle	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Violence psychologique	0	0	1	7	8	0	0	1	4	8
Violence physique	1	0	2	3	6	1	1	1	0	3
Violence économique	4	2	13	18	37	4	4	1	0	9
TOTAL PAR ÂGE	7	16	66	30		5	8	5	4	
TOTAL PAR SEXE	119					22				
% PAR SEXE	84 %					16%				
GRAND TOTAL	141									

Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Selon le tableau 1 ci-dessus, les îles de Ndzuwani, de Mwali et de Ngazidja, ont totalisé 141 cas de violences au cours du troisième trimestre 2022, tous types de violences confondus, dont 119 concernent les victimes de sexe féminin, ce qui représente 87% contre 19 cas de violences chez les victimes de sexe masculin, tous âges confondus, soit 13%. Parmi ces cas de violences, 81 victimes de violences sexuelles et physiques ont bénéficié d'une prise en charge médicale y compris les accouchements.

Pour ce trimestre, les services d'écoute recensent 72 cas de violences sexuelles dont 15 suivis de grossesses et 7 accouchements dont la plus jeune mère est âgée de 10 ans. La majorité des violences sexuelles et physiques signalées dans les services d'écoute sont commises par des proches y compris des parents dans les cas d'inceste.

Les 72 cas de violences sexuelles ont tous bénéficié d'une prise en charge psychosociale en plus des 13 cas de violences psychologiques, assurée par trois

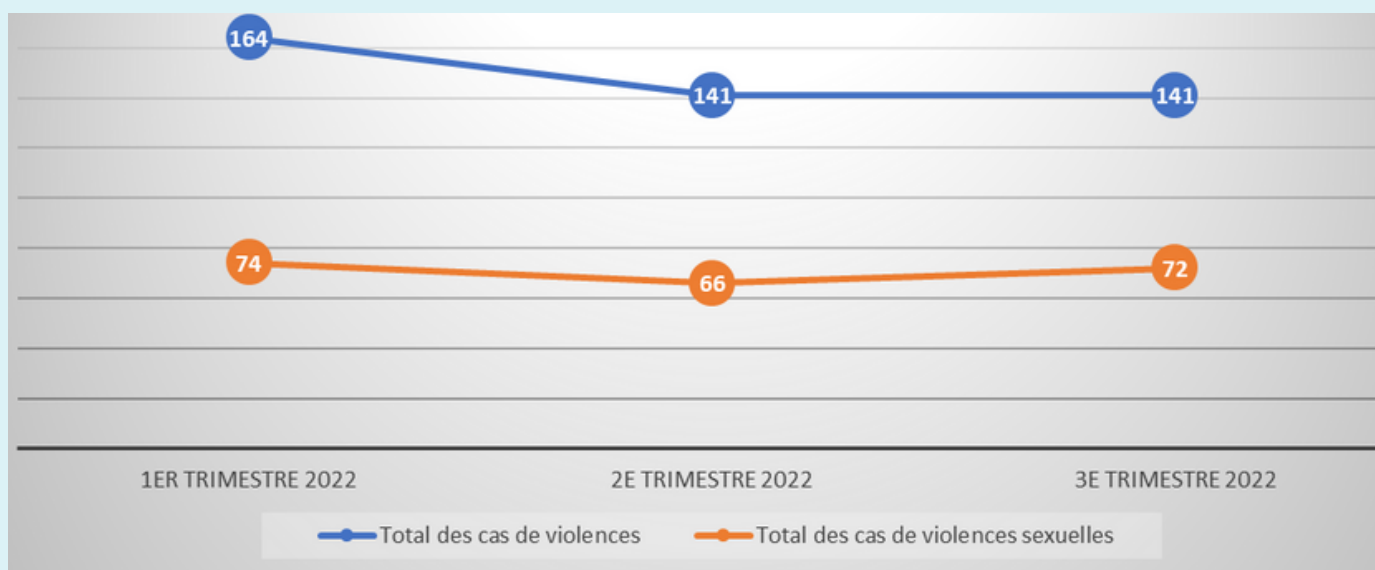
consultantes psychologiques recrutées par le Commissariat National à la solidarité, à la Protection sociale et à la Promotion du Genre avec l'appui financier de l'UNFPA. Les violences psychologiques sont multifactorielles et imprègnent toutes les autres violences.

Les victimes de sexe masculin de plus de 18 ans, continuent de signaler les cas de violences dans les services d'écoute avec un total de 4 cas qui concernent les violences psychologiques et économiques.

Il est à noter également que parmi les 141 victimes de ce premier trimestre, 127 victimes ont bénéficié d'une prise en charge juridique dont 27 sont en en attente de jugement.

Enfin, parmi les violences économiques, 46 pour ce trimestre, concernent plus les femmes de plus de 18 ans, avec 18 cas, qui sont des mères qui ont été abandonnées par les pères de leurs enfants de qui elles dépendaient financièrement. Les îles de Mwali et de Ndzuwani sont les plus touchées par ces violences économiques, avec 36 cas à Mwali et 13 à Ndzuwani contre 7 cas à Ngazidja.

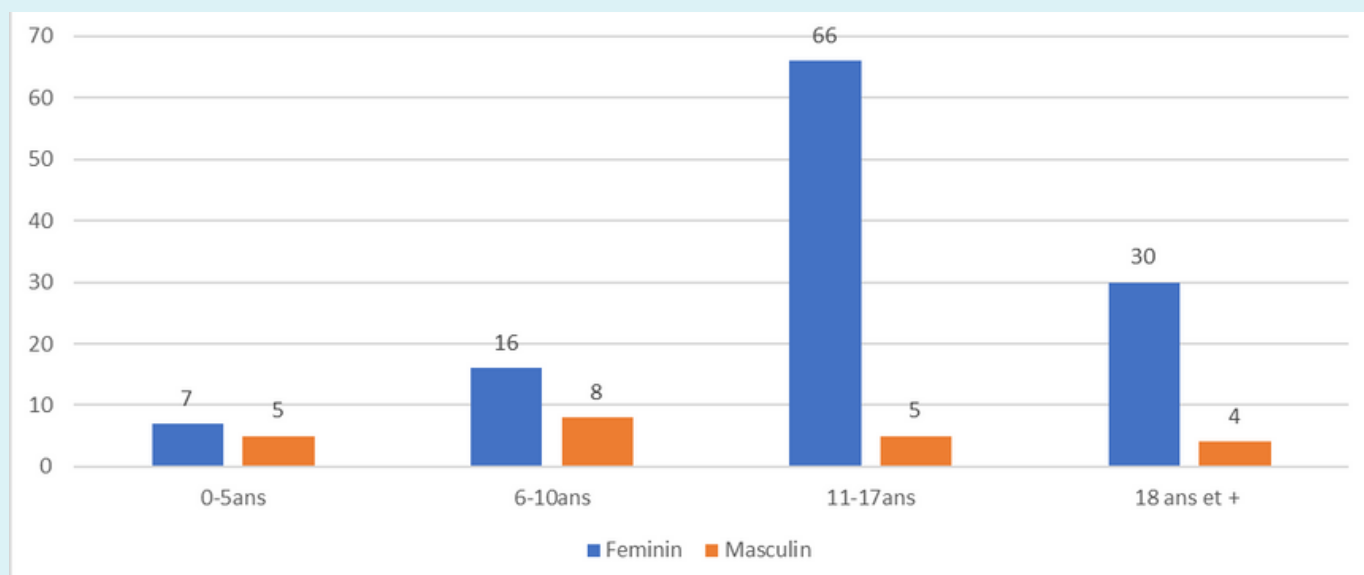
Graphique 1 : Comparaison des données sur les violences sexuelles faites aux enfants et aux femmes avec les trimestres précédents



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

En comparaison avec les chiffres des premiers trimestres de 2022, qui étaient de 164 cas pour le premier trimestre, 141 cas au deuxième trimestre, le nombre de cas reçus au niveau des services d'écoute et de prise en charge des enfants et femmes victimes de violences est resté stable au cours de ce troisième trimestre 2022 avec toujours 141 cas. Cependant, les violences sexuelles ont augmenté passant de 66 cas au deuxième trimestre à 72 cas au troisième. La majorité des victimes demeurent toujours des jeunes filles âgées de 11 à 17 ans avec 49 cas.

Graphique 2 :Nombre total des cas de violences par sexe et âge



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Selon le graphique 2 ci-dessus, ce sont les victimes de sexe féminin âgées entre 11 et 17 ans qui sont les plus touchées par les violences avec 66 cas, suivi des victimes dont la tranche d'âge est comprise entre 18 ans et plus avec 30 cas. Chez les victimes de sexe masculin, ce sont les tranches d'âges comprises entre 6 et 10 ans (8), ensuite celles comprises entre 0 et 5 ans et 11 et 17 ans avec 5 cas chacune qui sont les plus touchées par les violences. Pour les victimes de sexe masculin de plus de 18 ans, une baisse est constatée ce trimestre avec seulement 4 cas contre 9 au précédent trimestre.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

L'analyse comparative des données, fait, une fois de plus, apparaitre que les violences sexuelles sont commises en majorité sur l'île de Ngazidja avec 28 cas recensés, contre 27 cas à Ndzuwani et 17 cas à Mwali. L'île de Mwali est plus concernée par les violences économiques avec un total de 26 cas au cours de ce trimestre.

Graphique 3 : Distribution des violences sexuelles selon l'île



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Ngazidja (Grande-Comore)

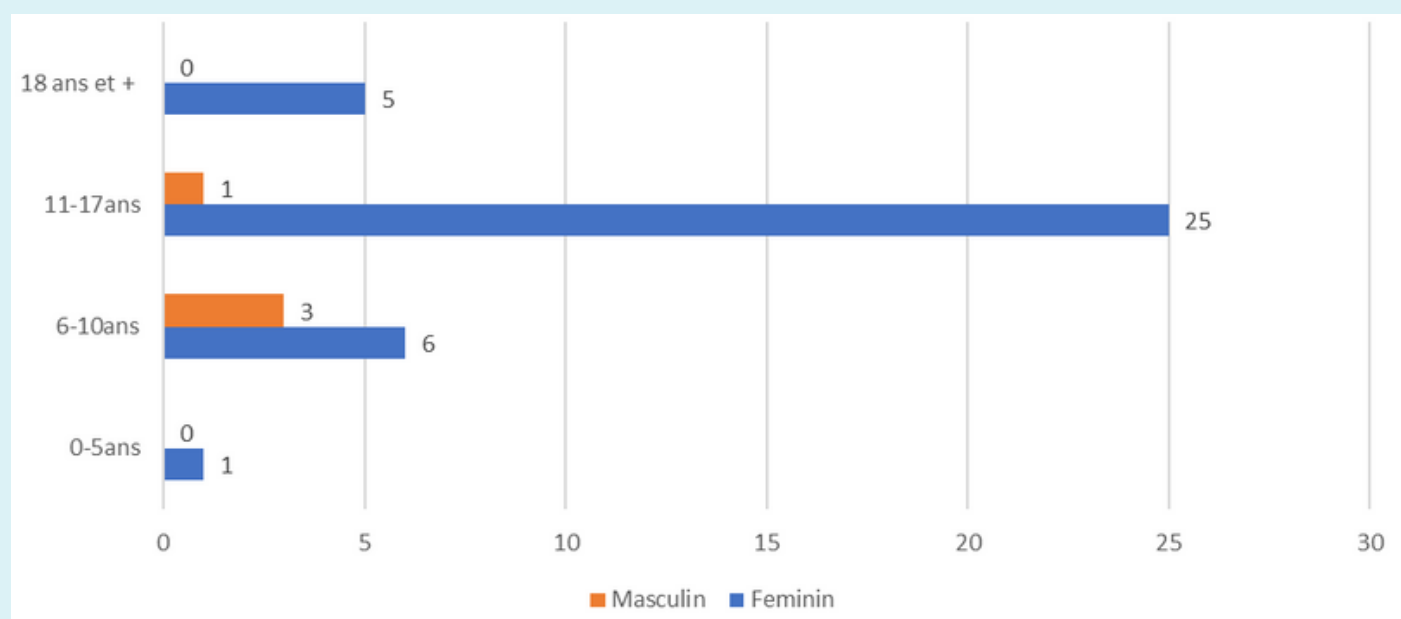
Tableau 2. Situation des violences par type et selon le type d'infraction, l'âge et le sexe de la victime

	ÂGE DES FILLES					ÂGE DES GARCONS				
TYPE D'INFRACTION	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL
Violence sexuelle	1	6	19	0	26	0	2	0	0	2
Violence Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Violence psychologique	0	0	1	2	3	0	0	1	0	1
Violence physique	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0
Violence économique	0	0	4	2	6	0	1	0	0	1
TOTAL PAR ÂGE	1	6	25	5		0	3	1	0	
TOTAL PAR SEXE	37					4				
% PAR SEXE	90 %					10%				
GRAND TOTAL	41									

Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Ce troisième trimestre à Ngazidja, tout comme les trimestres précédents, les victimes de sexe féminin sont les plus touchées avec 37 cas de violences, soit 90% sur un total de 41 cas tous sexes confondus. Les victimes de sexe masculin totalisent 4 cas de violences sur les 41 cas rapportés, soit 10%. Un écart qui reste toujours large. Chez les victimes de sexe féminin, les violences les plus signalées sont les violences sexuelles avec 28 cas dont 19 cas concernent la tranche d'âge comprise entre 11 et 17 ans. Une baisse au cours de ce trimestre comparée au trimestre précédemment dont les victimes de sexe féminin totalisaient 42 cas de violences dont 32 de type sexuel contre 1 cas de violence sexuel chez les victimes de sexe masculin. Ces violences sexuelles sont suivies de très loin par les violences économiques avec 7 cas, un changement de tendance comparé au deuxième trimestre dont les violences physiques raflaient la deuxième place après les violences sexuelles

Graphique 4 : Nombre total des cas de violences par sexe et âge à Ngazidja

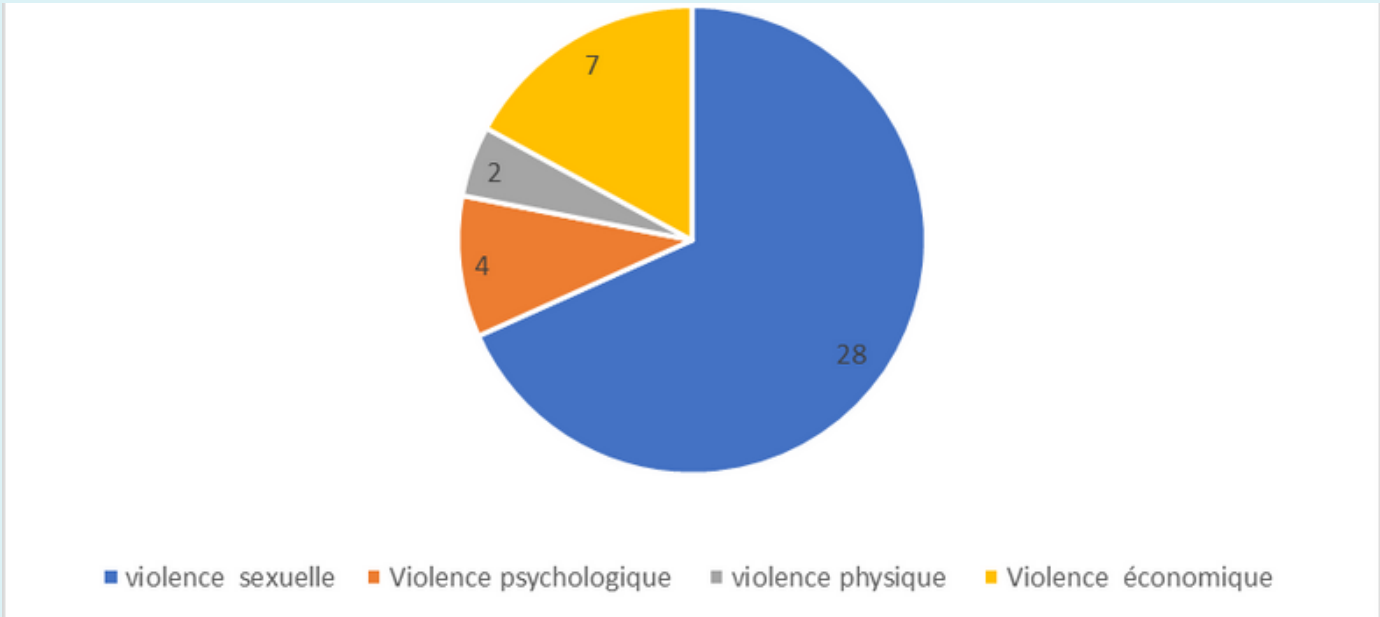


Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Il est évident selon le graphique ci-dessus, que la tranche d'âge touchée par les violences à Ngazidja est celle comprise entre 11 et 17 ans avec 25 cas, suivi de celle comprise entre 6 – 10 ans avec 6 cas, ensuite les 18 ans et plus avec 5 cas, et les 0 à 5 ans avec 1 cas, chez les victimes de sexe féminin.

En revanche, chez les victimes de sexe masculin, les tranches d'âge comprises entre 6 et 10 ans et 11 et 17 ans sont les seules concernées avec 3 et 1 cas chacune.

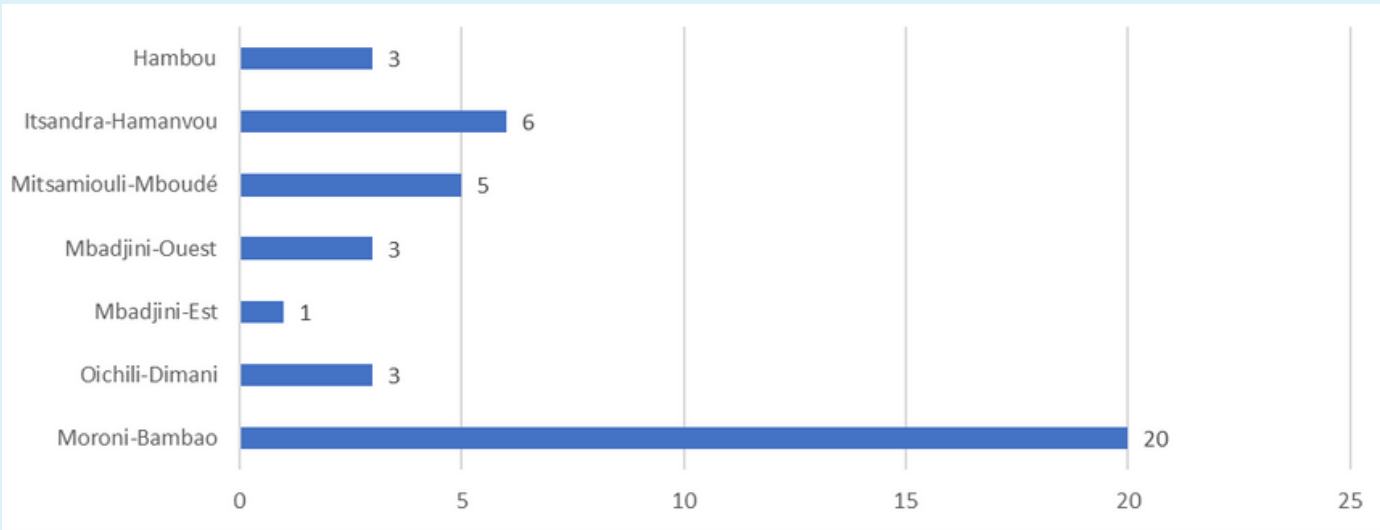
Graphique 5 : Proportion des cas de violences par type de violence



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Selon le graphique 5 ci-dessus, ce sont les cas de violences sexuelles qui sont les plus dénoncées à Ngazidja avec une portion de 28 cas, un total en baisse comparé au premier deuxième 2022. Une tendance qui ne change pas depuis 2020. Les violences sexuelles sont les plus signalées sur l'île de Ngazidja.

Graphique 6 : Répartition géographique des cas de violences à Ngazidja



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Comme pour les trimestres précédents, l'épicentre des violences sexuelles demeure toujours dans la région où est basée le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Ngazidja, en l'occurrence, Bambao avec 20 cas. Elle est suivie de très loin de la région d'Itsandra-Hamanvou avec 6 cas et 5 cas issus de la région de Mitsamiouli-Mboudé. La mise en place d'un service d'écoute pilote dans cette dernière région au mois de mai 2022 permettra de recenser plus de cas du fait que les victimes n'auront plus besoin de faire un long trajet pour se rendre à la capitale pour signaler les cas de violences. Il en va de même pour la région de Oichili-Dimani dont un autre service d'écoute pilote sera mis en place pour faciliter les familles vulnérables victimes de violences qui ne peuvent pas se rendre dans la région de Bambao pour signaler les cas de violences. Un travail de sensibilisation et de communication est nécessaire pour la visibilité de ces services décentralisés.

Ndzuwani (Anjouan)

Tableau 3. Situation des violences par type et selon l'âge et le sexe de la victime du troisième trimestre 2022

	ÂGE DES FILLES					ÂGE DES GARCONS				
TYPE D'INFRACTION	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL
Violence sexuelle	1	7	18	1	27	0	0	0	0	0
Violence Culturelle	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Violence psychologique	0	0	0	3	3	0	0	0	4	4
Violence physique	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2
Violence économique	0	0	3	9	12	1	0	0	0	1
TOTAL PAR ÂGE	1	7	22	14		0	1	2	4	
TOTAL PAR SEXE	44					7				
% PAR SEXE	86 %					14%				
GRAND TOTAL	51									

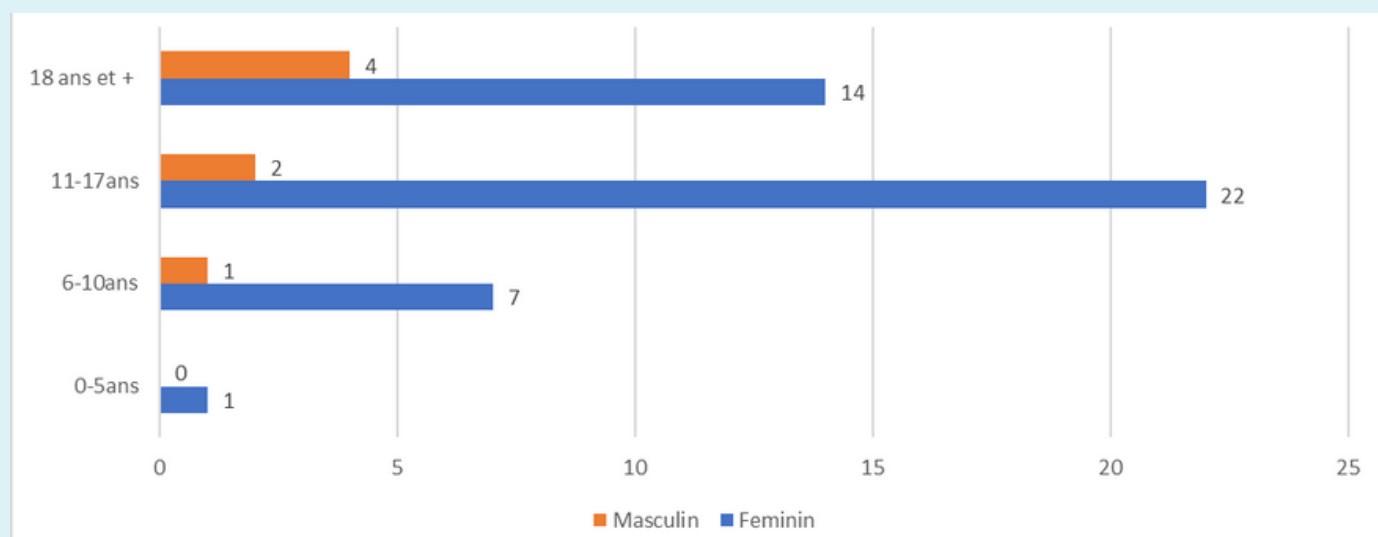
Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Au cours de ce troisième trimestre, sur l'île de Ndzuwani, une hausse est constatée. En effet, les cas de violences sont passés de 44 au deuxième trimestre à 51 cas ce troisième trimestre. Cette hausse est constatée dans les violences sexuelles et économiques avec 14 au deuxième trimestre contre 27 au troisième trimestre et 8 au deuxième pour les violences économiques et 12 au cours de ce trimestre.

En revanche chez les victimes de sexe masculin, une légère baisse est constatée passant de 8 cas au deuxième trimestre à 7 cas ce trimestre.

Dans l'ensemble, la tranche d'âge touchée par les violences est celle comprise entre 11 et 17 ans avec 22 cas chez les victimes de sexe féminin, suivi des plus de 18 ans avec 14 cas. Cependant chez les victimes de sexe masculin, ce sont les plus de 18 ans qui sont les plus touchés par les violences avec 4 cas suivi des 11-17 ans avec 2 cas.

Graphique 7 : Nombre total des cas de violences par sexe et âge à Ndzuwani

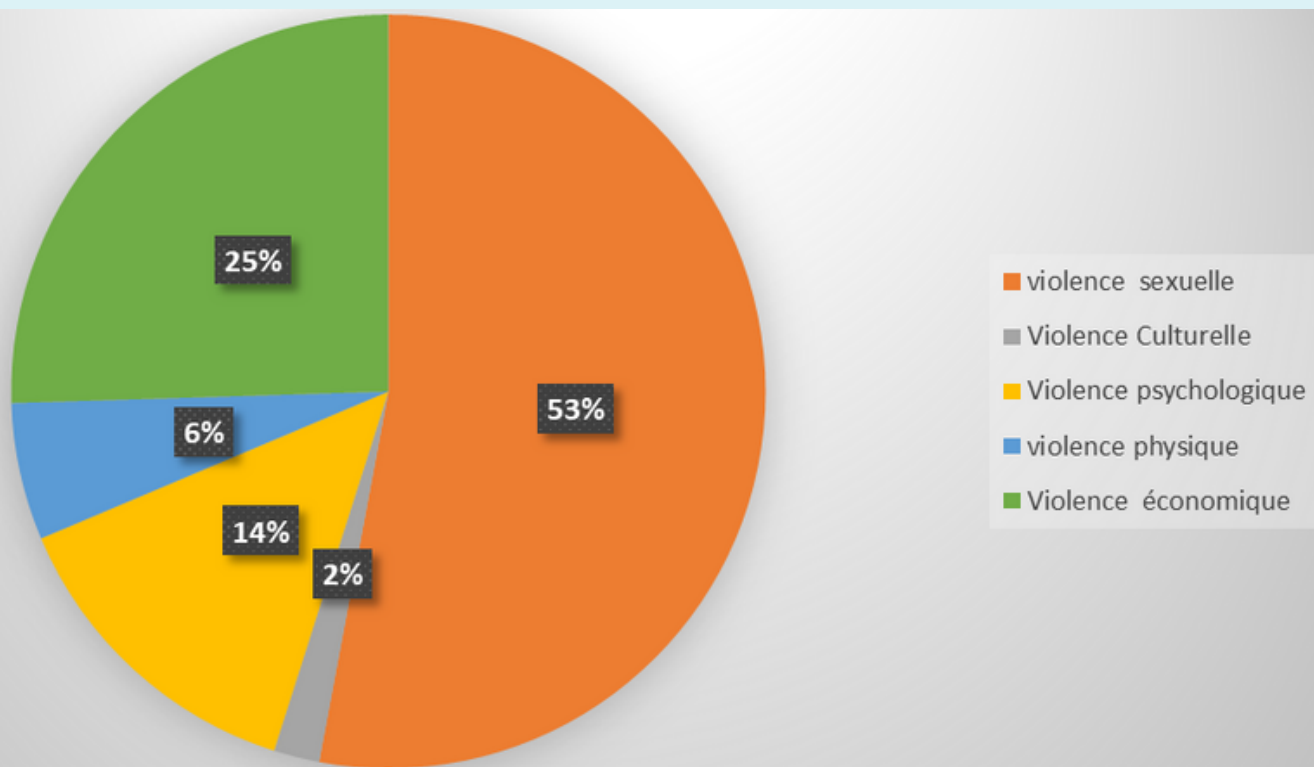


Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Le graphique ci-dessus démontre clairement que les violences sur l'île de Ndzuwani touchent plus les victimes de sexe féminin, âgées entre 11-17 ans avec 22 cas, suivies de plus près par les 18 ans et plus avec 14 cas, ensuite, les 6-10 ans avec 7 cas.

Durant ce troisième trimestre, les victimes de sexe féminin, âgées de 11-17 ans, dénoncent de plus en plus des cas de violences dont la plupart sont des violences sexuelles commises par des membres proche de la famille, contrairement au trimestre dernier où on notait une tendance tout à fait contraire à celui-là. En effet, la plupart des violences au trimestre dernier était de type psychologique.

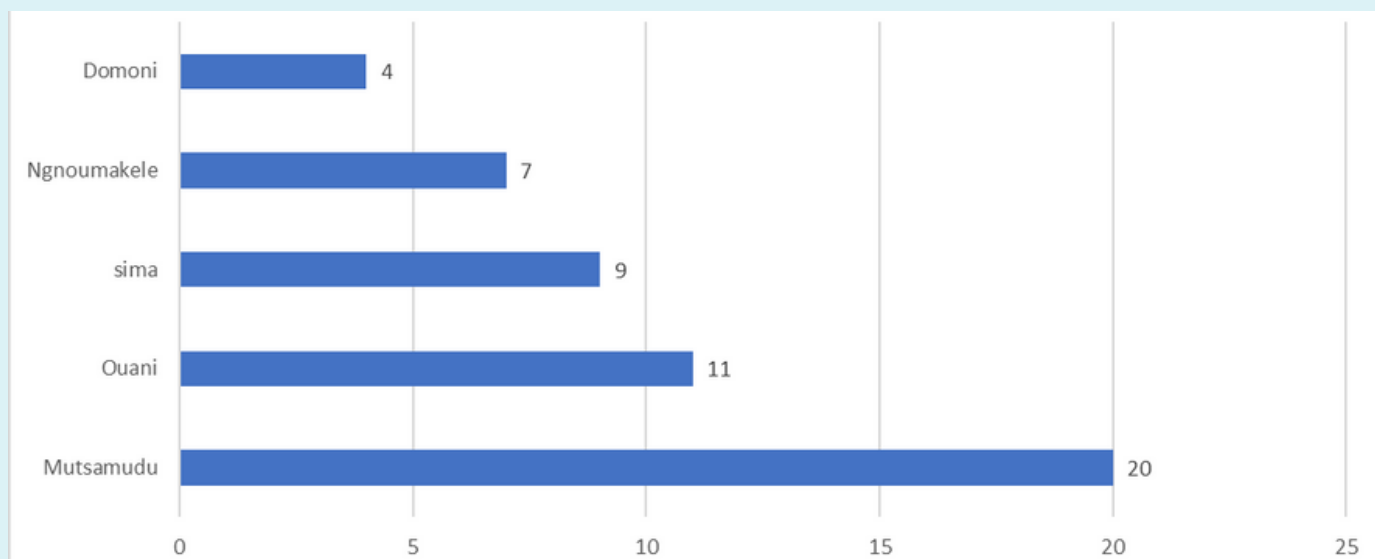
Graphique 8 : Proportion des cas de violences par type de violence



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Il a été constaté, selon la proportion des cas ci-dessus, que les cas de violence sexuelle ont vraiment dépassé les deux trimestres passés avec une portion de 53% contre 32% au deuxième trimestre, ensuite viennent les violences économiques avec 25% contre 20% au deuxième puis les violences physiques 6% contre 7%, et enfin à cela s'ajoute la violence psychologique avec seulement 14% contre 41 % au cours du deuxième trimestre. Pour ce qui concerne la violence culturelle, nous avons 2% de cas pour la toute première fois durant les deux années passées.

Graphique 9 : Répartition géographique des cas de violences

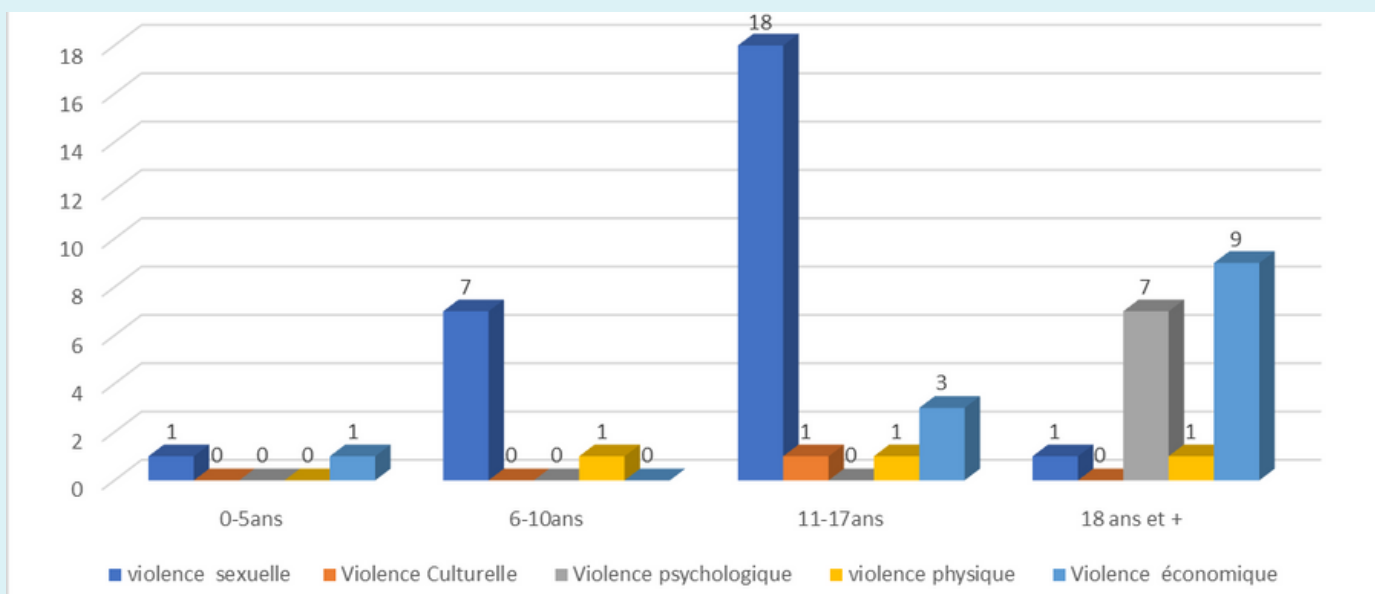


Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

A Anjouan, durant ce troisième trimestre 2022, l'épicentre des violences n'a pas connu un changement. Les cas les plus enregistrés dans les 5 préfectures, Mutsamudu arrive en première position avec 20 cas, puis la région Ouani avec 11 cas, celle de Sima avec 9 cas, Ngnoumakélé avec 7 cas et enfin de Domoni qui enregistre 4 cas.

Le nombre de cas de violences recensés sur l'île d'Anjouan au cours de ce troisième trimestre 2022 a connu une hausse de 7 cas ce qui nous donne un total de 51 par rapport au deuxième trimestre passé qui était 44 cas.

Graphique 10 : Nombre total des cas de violences par âge et type d'infraction



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Tableau 4. Situation de violences par type et selon l'âge et le sexe de la victime du troisième trimestre 2022

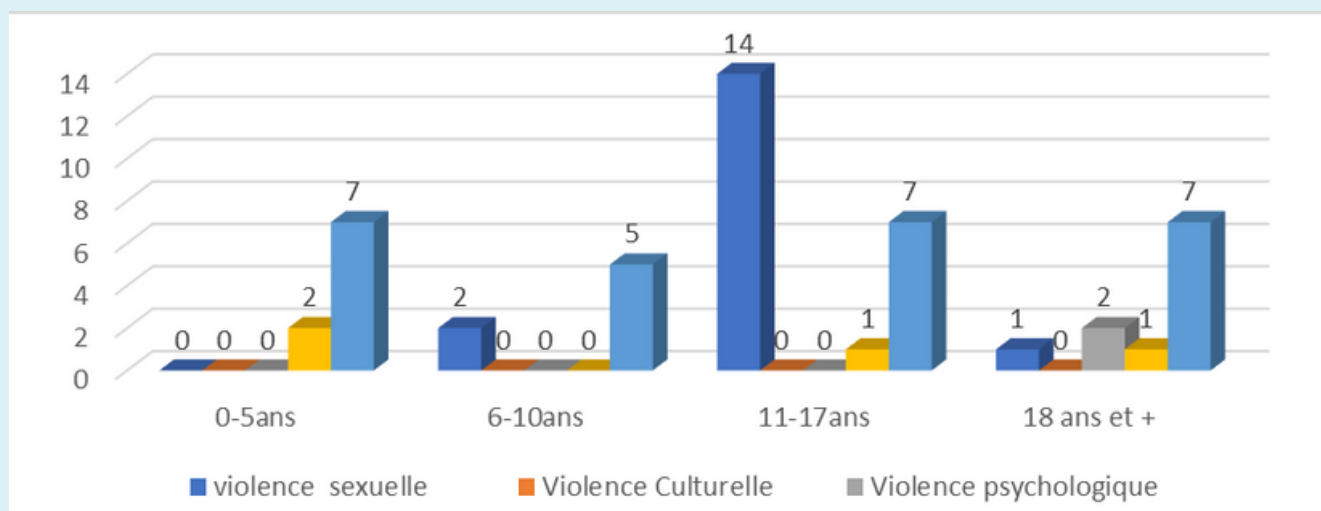
	ÂGE DES FILLES					ÂGE DES GARCONS				
TYPE D'INFRACTION	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans et+	TOTAL
Violence sexuelle	0	1	12	1	14	0	1	2	0	3
Violence Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Violence psychologique	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0
Violence physique	1	0	1	1	3	1	0	0	0	1
Violence économique	4	2	6	7	19	3	3	1	0	7
TOTAL PAR ÂGE	5	3	19	11	38	4	4	3	0	11
TOTAL PAR SEXE	38					11				
% PAR SEXE	78 %					12%				
GRAND TOTAL	49									

Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Les 49 cas recensés au cours de ce troisième trimestre 2022 au service d'écoute et de la protection des enfants et femmes victimes de violences de Mwali, représentent tous types d'infraction commis sur toute l'île. Comme à l'accoutumée, les victimes de sexe féminin dominent avec 38 sur 49 cas soit 78% et seulement 11 cas soit 12% de sexe masculin. Sachant qu'au cours de cette année 2022, les données sont en baisse à compter du premier trimestre avec 68 cas, 53 cas au deuxième trimestre et 49 cas au troisième trimestre. Les mineurs, pour ce trimestre, sont les plus touchés par toutes violences confondues avec 38 cas soit 27 cas chez les filles contre 11 cas chez les garçons. Il faut noter que la plus jeune victime de violence sexuelle est une fille de 9 ans.

Pour ce troisième trimestre 2022, sur les 49 victimes de violences reçus au service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Mwali, 39 ont bénéficié une prise en charge médicale et 25 cas pris en charge psychologiquement.

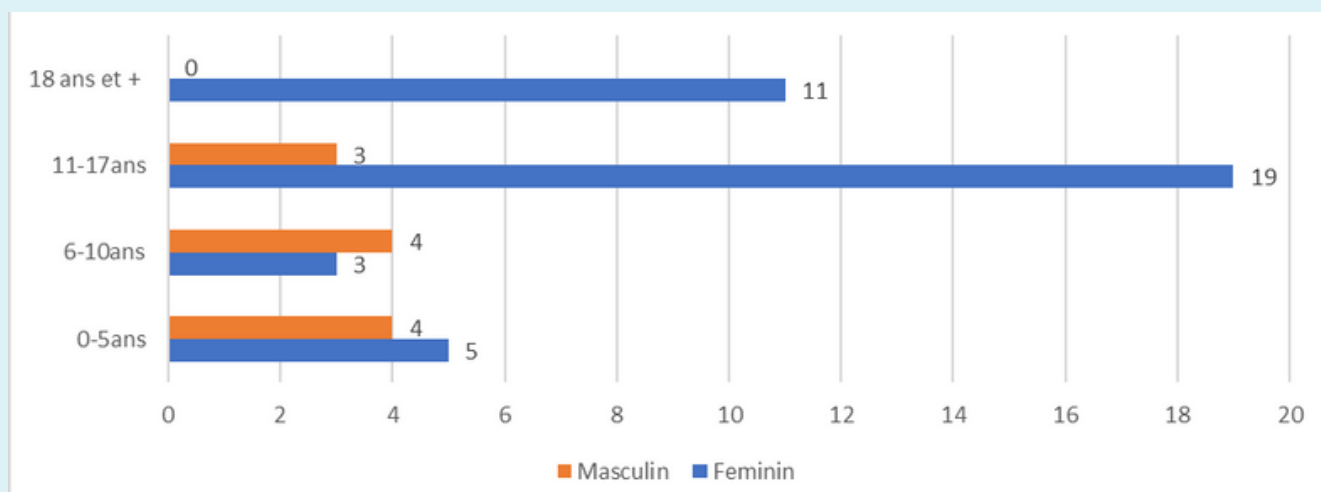
Graphique 11 : Nombre total des cas de violences par âge et type d'infraction



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

A Mwali, pour ce troisième trimestre comme pour le deuxième trimestre 2022, c'est la tranche d'âge de 11 à 17 ans qui est la plus touchée par les violences sexuelles avec 14 cas. Par rapport aux autres catégories d'âge, c'est celle-ci qui compte plus de cas violences tous types confondus avec 22 cas précédant celle de plus de 18 ans avec 11 cas tous de sexe féminin. La tranche d'âge la moins affectée reste celle de 6 à 10 ans avec 7 cas.

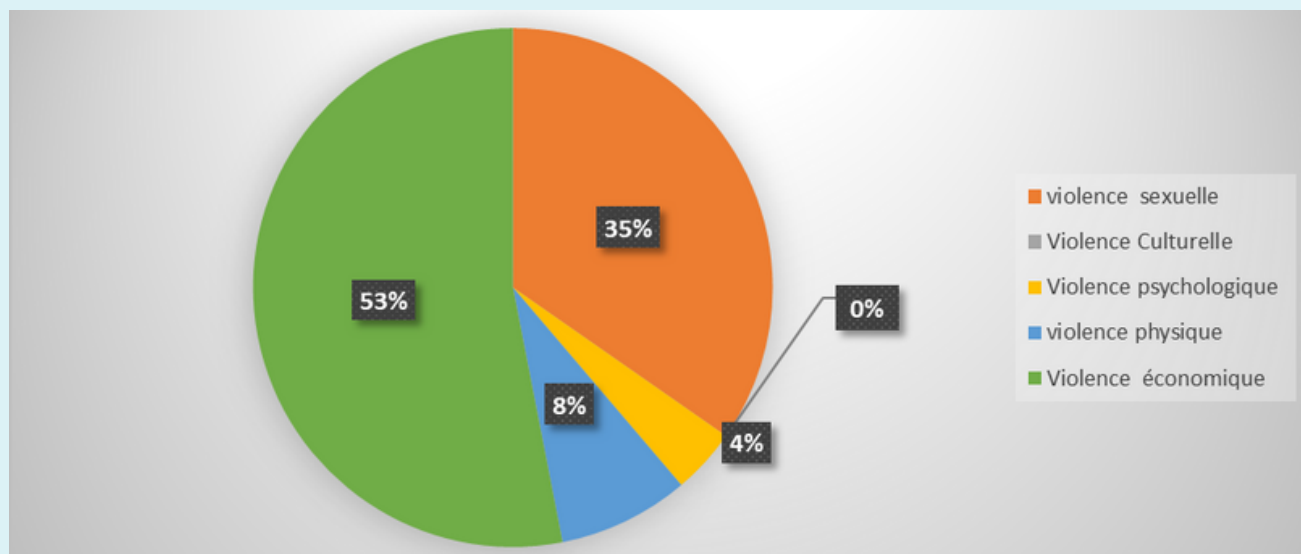
Graphique 12 : Nombre total des cas de violences par sexe et par âge



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Ce graphique ci-dessus, montre le la totalité des cas de violences par sexe et âge à Mwali. Le sexe féminin domine avec 38 cas contre 11 cas de sexe masculin et majoritairement des mineurs. La catégorie d'âge qui compte plus de victimes de sexe féminin de toutes sortes de violences est celle de 11 à 17 ans avec 19 cas précédant celle de plus de 18 ans. La tranche d'âge la moins touchée est celle de 6 à 10 ans avec 3 cas. Chez le sexe masculin, ce sont les victimes de 0 à 5 ans avec 4 cas et de 6 à 10 ans avec 4 cas également qui sont les plus touchées. Pour ce trimestre, aucun adulte de sexe masculin (18 ans et +) n'est reçu au service d'écoute et de la protection des enfants et femmes victimes de violences de Mwali.

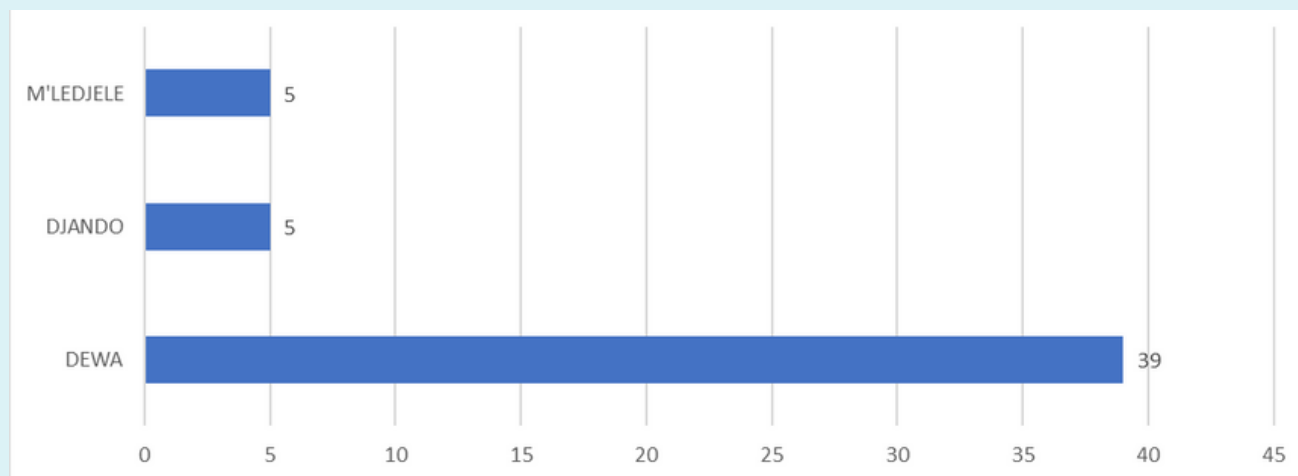
Graphique 13 : Proportion des cas de violences par type de violence



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

Les violences économiques occupent une grande partie en comparaison avec les autres types de violences notamment les violences culturelles, psychologiques, sexuelles et physiques. Comme le montre clairement ce graphique, elles représentent 53% soit plus que la moitié. Toutefois les violences sexuelles avec 35% et physiques avec 8% sont tout de même plus considérables. Notons qu'au cours de ce troisième trimestre, le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences n'a reçu aucun cas de violences culturelles (0% de cas).

Graphique 14 : Répartition géographique des cas de violences



Source : Données des services d'écoute, juillet - Août - Septembre 2022

La région de DEWA compte plus de violences tous types confondus avec 39 cas. Dans cette région, les cas de violences surtout sexuelles sur mineurs deviennent préoccupants et inquiétants dans la mesure où ce sont majoritairement des adolescentes. Les deux régions restantes telles que M'LEDJELE et DJANDO comptent chacune 5 cas de violences tous types confondus.

Histoire de DHAHABOU

Dhahabou est une jeune femme de 19 ans. Elle est une ancienne victime de violence sexuelle prise en charge par le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Ngazidja, il y a de cela 3 ans lorsqu'elle avait 16 ans.

En effet, la jeune fille avait fugué de la maison familiale en quête de liberté et pour se rebeller contre sa famille qui ne voulait pas qu'elle fréquente « son amoureux » de l'époque qui avait 14 ans de plus qu'elle.

Après plusieurs avis de recherche, Dhahabou était introuvable et aucune information sur le prédateur pour faire avancer l'enquête. Elle s'était réfugiée dans un endroit inconnu de sa famille et de ses proches avec l'aide du prédateur qu'elle appelle « son amoureux ».

A l'issue de cette période, Dhahabou est tombée enceinte de son prédateur. La belle idylle que Dhahabou rêvait s'est transformée en cauchemar lorsque le prédateur l'abandonne car n'était pas prêt pour assumer un enfant. La jeune fille s'est retrouvée toute seule avec une grossesse sans endroit où aller et sans moyens. Elle n'a pas eu d'autre choix que de retourner chez sa famille, qui a accepté de la recueillir après tout ce temps à errer.

La famille furieuse par ce qui est arrivé à leur fille, s'est rendue au service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Ngazidja pour dénoncer les faits et retrouver le présumé auteur. Celui-ci, avec l'aide de Dhahabou a été retrouvé et mis en détention provisoire après avoir avoué les faits.

Pendant ce temps-là, Dhahabou a bénéficié d'une prise en charge médicale qu'offre le service d'écoute pour le suivi de sa grossesse ainsi qu'un suivi psychosocial à l'époque appuyé entièrement par l'Unicef.

Avec toute cette aide, la jeune fille a pu se relever et elle a accouché quelques mois plus tard d'une petite fille en pleine forme. Elle a décidé par la suite, de poursuivre ses études au lycée où elle était une jeune fille brillante. Grâce au programme de réinsertion sociale financée par l'Unicef, elle a pu bénéficier d'une aide pour son retour à l'école et où elle a continué jusqu'à avoir son bac cette année avec une mention. Elle compte poursuivre ses études supérieures tout en élevant sa fille avec l'aide précieuse de sa famille.



Histoire de RAMA

Très tôt d'une matinée très ensoleillée, la major de la maternité du CHRI de Hombo se présente au service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de Mutsamudu, pour déclarer un cas d'une victime âgée d'environ de 14 ans, non accompagnée qui s'est invitée à son service la veille dans la nuit.

Il s'agit d'une jeune fille que nous allons appeler Rama, qui a été victime de violence sexuelle suivi d'une grossesse et dont l'auteur a tenté de la faire avorter par des moyens non médicaux, à un stade avancé de la grossesse. Des complications ont eu lieu et la jeune Rama a fait une hémorragie. Elle a été prise en charge tout de suite pour une césarienne d'urgence mais malheureusement, l'enfant est mort-né.

Le service d'écoute et de protection des enfants et des femmes victimes de violences de Mutsamudu s'est occupé du cas en assurant la prise en charge médicale de la jeune Rama qui a été hospitalisée pendant deux semaines. Pendant son hospitalisation, la jeune fille a refusé toute communication avec quiconque concernant l'auteur des faits. La chargée du volet psychosocial du service d'écoute a réussi à avoir des informations.

Rama a été maltraitée et chassée de sa famille depuis plus d'un an, preuve en est, pendant ces deux semaines, aucun membre de sa famille ni personne, d'ailleurs, n'est venu lui rendre visite.

Pendant cette période, elle vivait chez un homme qui s'est proposé de la prendre en charge, mais hélas ! celui-ci s'est avérée être un prédateur et serait l'auteur de sa grossesse et de la tentative d'avortement clandestine.

L'affaire est tout de suite prise en charge par la Brigade des mineurs qui s'est lancée dans la recherche du présumé auteur. Il s'est avéré que ce dernier s'est réfugié à Mayotte. Les parents de la victime ayant été contactés ont refusé catégoriquement le retour de leur fille dans le foyer familial. La juge des enfants a été saisie sur l'affaire et en attendant le jugement, la jeune fille est placée dans une famille d'accueil sur décision du Président du Tribunal.

Dans l'attente du jugement, Rama est suivie régulièrement par la psychologue du service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Mutsamudu.



Histoire de RAYHANE

Rayhane est une jeune fille de 13 ans vivant avec son père dans une région reculée de l'île de Mwali. Ses parents ont divorcé lors qu'elle était plus jeune.

Un jour, Rayhane tombe gravement malade mais son père n'ayant pas les moyens de la faire soigner à l'hôpital décide de la soigner en appliquant la médecine traditionnelle. Son état s'est empiré. C'est un voisin qui a appelé le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Mwali, anonymement pour demander la protection de la jeune fille. Les agents du service d'écoute ont tout de suite alerté la Brigade des mineurs afin de se rendre sur les lieux. Une fois sur les lieux, Rayhane a été admise à l'hôpital et il en est ressorti après les examens médicaux que la jeune fille est enceinte. Le père a été interrogé sur l'auteur, il a admis qu'il l'était.

A ce jour, le père est en détention provisoire en attendant son jugement et pendant ce temps, Rayhane a été placée chez la sœur de sa mère biologique qui vit en ville et qui a accepté de l'accueillir. Elle bénéficie de la prise en charge holistique que lui offre le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Mwali. Et comme elle ne peut retourner à l'école, une formation professionnelle a été programmée à son endroit après l'accouchement avec son consentement.

Implication des hommes et des garçons pour garantir la lutte contre les Violences Basées sur le Genre

Les hommes doivent être à l'avant- garde du combat car les actes de violence à l'égard des femmes et des filles sont généralement perpétrés par des hommes, le plus souvent en abus des positions que leurs confèrent les normes sociales, ainsi que d'autres ressorts comme la domination économique sur les femmes. Une fois ce constat fait, UNFPA et ses partenaires se sont mobilisés pour renverser les dynamiques à travers le changement de comportement, en faisant des hommes une partie intégrante de la solution.

Aux Comores, les Comités de Veille et d'Alerte de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (CVAVBG) au niveau des communes, servent de pilier pour l'implication et l'engagement des hommes et des garçons pour soutenir le mouvement de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'autonomisation des femmes ainsi que la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

L'UNFPA accompagne techniquement et financièrement les seize comités déjà mis en place il y a plus d'un an et compte également accompagner le gouvernement à mettre en place d'autres CVAVBG en 2023 afin d'avoir une masse critique des hommes et des garçons qui promeuvent les bonnes pratiques de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

La commune de Hamanvu à Ngazidja sert de modèle avec implication des chefs des villages, des notables, des religieux, des cadres et des élus communaux dans le combat du bien-être de la population régionale. Pour mieux coordonner les efforts des acteurs, en plus de la présence d'une animatrice et collectrice des données, ce comité a reçu à travers l'UNFPA et le Commissariat National à la solidarité et à la protection du Genre, un lot de matériel informatique, bureautique et de connexion internet issu des fonds du gouvernement japonais.

Les Comores avec l'appui de l'UNFPA ont pris part à la deuxième conférence de l'Union Africaine sur la masculinité positive qui a eu lieu à Dakar, par la présence du réseau national des jeunes leaders pour la paix. C'est l'occasion pour le pays d'accompagner le mouvement comorien des hommes qui promeuvent les bonnes pratiques et les normes sociales positives pour la lutte contre les Violences Basées sur le Genre avec l'appui des partenaires.

CONCLUSION

Le phénomène des enfants sans identité représente, en particulier, une difficulté majeure pour le développement de nombreux États. Malheureusement, les Comores n'échappent pas à cette situation. L'absence d'enregistrement des naissances, dans certains cas, empêche d'établir et de protéger les droits sociaux, économiques, politiques et civiques des individus et rend les enfants plus vulnérables à toutes les formes d'exploitation et de violence. Le projet d'Appui à la modernisation de l'état civil en Union des Comores est à la fois le support des fondamentaux juridiques et organisationnels d'un état civil moderne.

L'évaluation normalisée du système d'état civil en cours, représente une activité majeure car elle permettra une étude exhaustive, rationalisée et cohérente du fonctionnement réel du système d'état civil, notamment sur l'enregistrement des faits d'état civils. Ce rapport de l'évaluation normalisée constituera également un outil instrumental afin de considérer la nécessaire adaptation du cadre juridique du système d'état civil national, pour remédier aux différentes faiblesses, lacunes, inerties et dysfonctionnements normatifs, structurels et organisationnels qui ont été mis en exergue.

Avec le lancement du projet d'Appui à la modernisation de l'état civil en Union des Comores financé par l'Ambassade de France auprès de l'Union des Comores, le pays entame enfin la réforme et la modernisation de son état civil conformément aux recommandations des différentes conférences des ministres africains en charge de l'état civil et les objectifs du programme de coopération Comores-UNICEF dans le cadre de la protection des enfants et des femmes comoriens pour le cycle 2022 - 2026.



Mahamoud Fakridine, Ministre de l'Intérieur de l'Information, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale Chargé des Relations avec les Institutions au Lancement du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil en Union des Comores, le 28 juillet 2022

Pour plus d'information contacter :

La Délégation Générale des Droits de l'Homme
Papa HASSANE
Chargé de la coordination des services d'écoute
E-mail: papa5hassane@gmail.com

UNICEF Comores
Rehema AHMED ABDALLAH
Administratrice chargée de la Communication
E-mail : rahmedabdallah@unicef.org

Ismael SAADI
Administrateur chargé de la protection de l'enfance
E-mail : isaadi@unicef.org

N.B. Les activités relatées dans ce bulletin ont été réalisées avec l'appui financier et technique du gouvernement de l'Union des Comores, de l'UNICEF, l'UNFPA et de l'Ambassade de France auprès de l'Union des Comores et l'Agence Coréenne de la Coopération Internationale (KOICA).



KOICA
Korea International
Cooperation Agency


**AMBASSADE
DE FRANCE
EN UNION
DES COMORES**
*Liberté
Egalité
Fraternité*

unicef 
pour chaque enfant

